



Votre protection va bien au-delà des remboursements santé avec

À compter du 1^{er} janvier 2025, Santéclair remplacera Kalixia.

SANTÉCLAIR

La Mgéfi a choisi ce nouveau partenaire afin de vous apporter un bouquet de services élargi et des équipements de qualité à tarifs avantageux auprès de 8 500 praticiens partenaires. Profitez de réseaux de soins en optique, dentaire et audiologie, parfaitement fiables, retenus pour leur qualité, et bénéficiez de tarifs préférentiels avec le tiers payant chez tous les partenaires Santéclair.

Vous bénéficiez également de plus de 20 services utiles (téléconsultation, analyse de symptômes, 2^e avis médical, coaching nutrition, sommeil...) inclus* dans votre contrat santé.

À votre disposition également, un accompagnement en santé mentale complet personnalisé, couvrant toute la gamme des troubles, des plus légers aux plus graves, afin de favoriser un rétablissement optimal de l'équilibre mental et émotionnel.

Vous pourrez accéder 24h/24, 7j/7 à l'ensemble de ces services via le portail Mysanteclair accessible depuis votre espace adhérent.

** Les services de coaching sportif et d'achat de lentilles en ligne impliquent des frais complémentaires à votre charge. Les coaching nutrition, sommeil et bien-être sont inclus hors demandes spécifiques de séances de coaching individuelles facturées en sus. Téléconsultations incluses en dehors de la participation forfaitaire, le cas échéant, de 2 euros déduits sur vos prochains remboursements effectués par l'Assurance Maladie.*



Certification NF 345 et nos engagements



RELATION ADHÉRENT
www.marque-nf.com

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Mgéfi a obtenu la certification NF Service Relation Adhérent. Cette démarche, pilotée par AFNOR Certification, garantit la qualité, la fiabilité et le sérieux des services que nous vous offrons, grâce à une analyse rigoureuse et un contrôle régulier de notre activité. Cette certification, fruit d'une forte mobilisation de nos équipes, est un gage de qualité qui guide nos actions au quotidien. Nous sommes fiers de ce résultat qui récompense nos efforts et notre engagement à vos côtés.



Un nouveau numéro de téléphone pour Mgéfi Assistance*

À partir du 1^{er} janvier 2025, le numéro de téléphone de votre service d'assistance inclus dans votre cotisation change. Pour rappel : en cas d'urgence ou d'hospitalisation programmée, mais aussi en cas d'immobilisation ou de pathologie lourde, vous pouvez bénéficier de services adaptés grâce à Mgéfi Assistance*, disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24.



05 49 34 82 48

* Services assurés à partir du 01/01/25 par Inter Mutuelles Assistance

Assistance : évolution du montant global de prestations versées en euros

2022 → 1 334 782€

2023 → 1 589 025€

À noter :

+19% de prestations versées



Bougez avec la Mgéfi !

La Mgéfi à vos côtés ! Depuis deux ans maintenant la Mgéfi organise un programme complet d'actions de prévention sur le thème de l'activité physique et du bien-être.

Dans chacune de vos régions, nos militants se mobilisent pour vous offrir de nouvelles expériences au service de votre santé. En 2025, nous poursuivons ! Et c'est dans chacun de vos départements que vous pourrez profiter d'un moment convivial et énergisant.

Rendez-vous sur votre espace adhérent > rubrique Agenda pour plus d'informations.





Évolution de votre cotisation santé

Lors de l'Assemblée générale de la Mgéfi en juin dernier, un mandat a été donné au conseil d'administration pour entamer des négociations avec le MEFI (Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) concernant une révision tarifaire de l'offre référencée.

À la suite de l'accord du secrétariat général, la cotisation pour 2025 évolue de 3,5% soit une hausse comprise entre 1 et 5€ *. Cette augmentation modérée résulte en grande partie du transfert des charges de l'Assurance Maladie vers les complémentaires santé et de la revalorisation des prix des consultations médicales et psychologiques, des soins dentaires, des actes de soins (kinésithérapeutes, sage femmes), des frais d'hôpital...

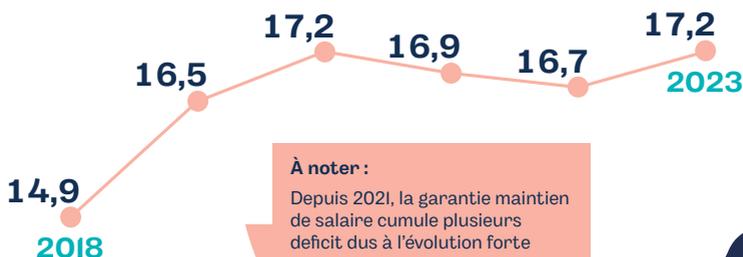
* hors changement d'indice, de tranche d'âge, ou de fin des réductions accordées.



Votre garantie Maintien de salaire (IPTS) : un indispensable en inclusion dans votre offre santé

La garantie Maintien de salaire incluse dans votre couverture santé Mgéfi est précieuse. La Mgéfi portée par ses valeurs mutualistes, a toujours souhaité que cette garantie prévoyance soit incluse dans votre contrat santé. En effet, la mutualisation du risque permet une couverture de bonne qualité à un coût maîtrisé. Enfin, dans une volonté toujours affirmée de transparence envers ses adhérents, la Mgéfi affiche désormais sur votre Certificat annuel de garantie le montant de votre cotisation santé et celui de votre cotisation IPTS (indemnités pour perte de traitement et salaire). Suite aux négociations avec le ministère, le taux de cotisation de votre garantie IPTS, stable depuis 2018 en dépit de l'augmentation du montant des prestations versées, évoluera de 5% en 2025.

IPTS : évolution du montant global de prestations versées en millions d'euros (2018-2023)



À noter :

Depuis 2021, la garantie maintien de salaire cumule plusieurs déficits dus à l'évolution forte du montant des prestations versées.





Nouveau ! Votre e-carte de tiers-payant disponible sur votre smartphone

Cette année, en plus de retrouver sur votre espace adhérent votre certificat annuel de garantie et votre carte de tiers payant, vous aurez également la possibilité de télécharger cette dernière afin qu'elle soit accessible directement depuis votre téléphone.

À partir de votre smartphone, connectez-vous à votre espace adhérent ; rendez-vous sur « *mes accès rapides* » puis sélectionnez « *télécharger ma carte* ».

Besoin de conseils ?

Pour la France Métropolitaine

► N°Cristal 09 69 39 69 29

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Pour l'Île de la Réunion et Mayotte

► N°Cristal 09 69 39 03 69

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 11h30 à 18h

Pour les Antilles / Guyane

► N°Cristal 09 69 39 03 29

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 7h à 11h



Écrivez-nous à :
Mgéfi

6, rue Bouchardon – CS 50070
75481 Paris Cedex 10



Depuis votre
espace adhérent
sur mgefi.fr



Retrouvez-nous sur



MGEFI est noté Excellent

Basé sur 6 118 avis



Trustpilot

Mgéfi, Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité – Siren : 4,99 982 098 – 6, rue Bouchardon – CS 50070 – 75481 Paris Cedex 10 – www.mgefi.fr.
IMA Assurances, assure la mise en œuvre des garanties d'assistance proposée par Mgéfi : société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 4,81.511.632. Les conditions et modalités d'application des garanties sont détaillées dans la notice d'information.
Services délivrés par Santéclair, SA au capital de 4 336 711 €, siège social au 7 Mail Pablo Picasso 44046 Nantes Cedex, RCS de Nantes n° 4,28 704, 977 avec la participation de ses partenaires. Liste des partenaires disponible sur www.santeclair.fr/fr/nos-partenaires

CNP ASSURANCES, assureur du contrat PREMUO M022 : Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 3,41 737 062 - 4, Promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, IDU REP Papiers FR231782_03IAIS

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle, les conditions de vos garanties figurent sur les statuts et règlements mutualistes.



MGEFI-139 - 10/2024